



MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

151, rue Saint-Joseph C.P. 220

Sainte-Félicité (Québec)

G0J 2K0

Tél. : 418 733-4628 Fax : 418 733-8377

Courriel : ste-felicite@lamalanie.ca

AVIS PUBLIC PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 150 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXATION, LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS, LE SALAIRE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité qui s'est tenu le lundi, 12 janvier 2026 à 19h00 à la salle Alphonse-Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité et qu'il a été pris en considération le sujet suivant :

*Adoption-Règlement numéro 150 établissant les taux de taxation, la rémunération des élus, le salaire des employés de la Municipalité de Sainte-Félicité pour l'exercice financier 2026.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible sur le site internet de la Municipalité de Sainte-Félicité au www.saintefelicite.ca.

Donné à Sainte-Félicité, ce 13^{ème} jour du mois de janvier 2026.

Yves Chassé, GMA
Directeur général
Greffier-trésorier